

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/21

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalie, ROCHE Davy, LAPACHERIE Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès, DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUTNAND Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
Exonération de deux ans en faveur des constructions
nouvelles à usage d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Serpaize en date du 24 juin 1996 portant suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Considérant que la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire,

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

- **DECIDE** de ne pas limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021/22

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

FINANCES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

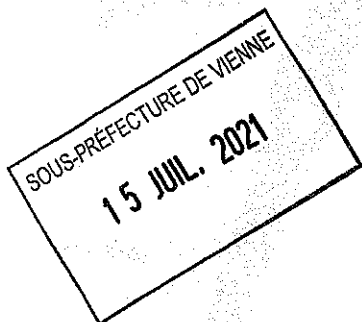
Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée la demande de
subvention transmise par le Tennis Club de Serpaize.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser au Tennis club une subvention exceptionnelle de
400 euros.
- **DIT** que ces crédits seront imputés au compte 6574 du budget 2021.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,
Max Kéchichian*



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021/23

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

FINANCES

CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Trésorier de Vienne sollicite l'annulation de créances émises
par la commune aux motifs suivants :

- Poursuite sans effet pour 36.50 euros
- Comb. Infructueuse d'actes pour 193.50 euros
- RAR < seuil poursuite pour 11.10 euros

Le montant global de cette créance s'élève à la somme de 241.10 euros sur
le budget principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence l'annulation des titres non
recouvrés.

La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2021 au Budget Principal
Chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** l'annulation de cette créance dont le montant total s'élève à
241.10 euros.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,
Max Kéchichian*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/24

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
15 JUL. 2021

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°01

A l'Assemblée, monsieur le Maire expose qu'il convient de voter une
décision modificative en section de fonctionnement :

Objet	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	chapitre/ article	montant euros	chapitre/ article	montant euros
Remboursement indu CAF			67/6718	2 100
Dépenses imprévues	022/022	2 100		
TOTAL		2 100		2 100

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/25

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

15 JUL. 2021

LICENCE IV - VENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 31 août
2020 portant prix de location d'un bail commercial et mise à disposition
gratuite de la licence IV acquise par vente judiciaire en date du 28 février
2019.

Il poursuit en expliquant que le locataire du bar-restaurant sollicite
l'acquisition de la licence IV afin de valoriser son commerce.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de vendre la licence IV au locataire du bar-restaurant
« Chez Georges » à Serpaize,
- **FIXE** le prix de vente à 5500 euros comme inscrit sur le budget primitif
2021 au compte 2051,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à
cette vente.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

CABINET MEDICAL - LOCATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 3 mars 2020
portant location du cabinet médical lequel dispose de deux salles de
consultation.

Il poursuit en expliquant que la gérante de l'actuel salon d'esthétique a dû
déposer le bilan en raison de la chute de son activité durant la crise sanitaire
et au loyer trop important du local qu'elle louait à un bailleur privé.

Elle a sollicité les élus pour louer la seconde salle de consultation du cabinet
médical et pour bénéficier d'une remise exceptionnelle sur le loyer.

Le Conseil Municipal, entendu ces explications, et afin de permettre à ce
commerce de reprendre une activité viable sur Serpaize :

- ACCEPTÉ une remise exceptionnelle de 200 euros par mois sur le loyer
mensuel du bail professionnel d'une salle de consultation au cabinet
médical et ce, pendant une durée de 1 an. Les autres conditions du bail
restent inchangées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,
Max Kéchichian*



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/27

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès, DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE
15 JUL. 2021

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
MARCHES ET FINANCEMENT

La séance continuant, monsieur le Maire explique que conformément à la délibération du 31 août 2021, la consultation pour la construction d'un restaurant scolaire a été effectuée. Il précise que le lot 12 - photovoltaïque - est infructueux et fera l'objet d'une nouvelle consultation en fin d'année.

Lot	Prestation	Entreprise retenue	Montant HT
01	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	Entreprise COLLOBER	98 870,40 €
02	GROS ŒUVRE	SAS BAZIN Bâtiment	269 141,86 €
03	CHARPENTE OSSATURE BOIS - COUVERTURE ZINC - ZINGUERIE	SAS JULLIEN	211 724,14 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES	Menuiserie CHAUTANT	79 219,52 €
05	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	DUMAS ISOLATION CLOISONS	48 880,76 €
06	MENUISERIES INTERIEURES - HABILLAGE FACADES	SAS JULLIEN	140 034,97 €
07	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	LES AS DES CARREAUX	70 018,53 €
08	SERRURERIE - CLOTURE - PORTAILS	SARL MARTIN-G	35 903,59 €
09	PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION - CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT	STE MARTIN FREDERIC	219 858,00 €
10	ELECTRICITE - CF	ENTREPRISE BEAUX	73 496,00 €
11	EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE CUISINE	SOCIETE HIE EQUIPEMENT	139 910,75 €
		TOTAL	1 387 058,52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des marchés susvisés.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat et de la Région dans le cadre du Plan de Relance.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

**MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT
AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES EMISES
PAR LA COLLECTIVITE**

Dans le cadre de la gestion du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire,
la commune émet chaque année un certain nombre de factures qui font
l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire,
soit par CB sur PayFiP.

Pour offrir de nouveaux services aux familles utilisant ces services, il est
proposé un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique. Il
permet à l'utilisateur de ne plus se soucier du règlement de ses factures et pour
la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Considérant que le prélèvement automatique est un moyen de paiement qui
s'inscrit dans une action de simplification des démarches des usagers et qui
contribue à un meilleur taux de recouvrement des recettes,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place du prélèvement automatique pour les factures
émises par la collectivité.
- CHARGE monsieur le Maire de procéder aux formalités de mise en
place du prélèvement automatique et de signer les documents
nécessaires.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,
Max Kéchichian*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/29

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.



ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Madame Crivelli rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 15 avril
dernier portant création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à la
médiathèque.

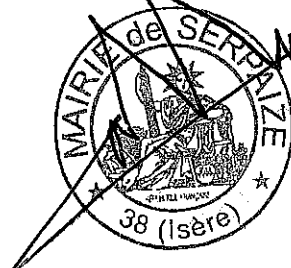
Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, la charge de travail pour ce
poste s'est accrue. Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'augmenter le temps
de travail de cet agent de 30h à 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification du temps de travail de l'adjoint territorial
du patrimoine exerçant à la médiathèque de 30h à 35h hebdomadaires à
compter du 1^{er} septembre 2021.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/30

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du
24 juin 2010 relatifs au service civique,

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif du service civique au sein de
la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2021.
- **AUTORISE** le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la
direction départementale interministérielle chargée de la cohésion
sociale.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'engagement de service
civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition
auprès d'éventuelles personnes morales.
- **ENONCE** que la dépense sera imputée au chapitre 012 (charges de
personnel et frais assimilés), article 6218 (autre personnel extérieur) du
budget.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/31

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle
Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE
Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès,
DAUNAS Jérôme, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND
Renée, COLELLA Marion.

ABSENT EXCUSE : PERGE Didier.

ABSENTS : VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, VALOUR
Sébastien.

SECRETAIRE : CARCEL Raymond.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande du Syndicat
Intercommunal de Musique de donner le nom de Roger Porcheron au
bâtiment du SIM situé à Pont-Evêque. Monsieur Roger Porcheron, ancien
Président du SIM de 1982 à 2020, est décédé le 28 mai 2021.

Les élus sont appelés à formuler leur avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PRONONCE UN AVIS FAVORABLE** à la proposition du Syndicat
Intercommunal de Musique de donner le nom de Roger Porcheron au
bâtiment du SIM situé à Pont-Evêque.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian

